

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIMES - 3003 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 13/05/2025 - B2025/009866 - 2022 B 02317 - 917 871 519 - A.G. CONSTRUCTION



3-146

ALES ENCO CONSEILS

1013 AVENUE DE CROUPELLEAC

30100 ALES

Tel : 0466558656 - e-mail : secretariat@alesenco.com



AG CONSTRUCTION

77 rue Sidonie Gabrielle Colette

30380 SAINT-CHRISTOL-LES-ALES

APE : 4399C

SIRET : 91787151900018

COMPTES ANNUELS
Exercice clos le : 31 décembre 2024

BILAN ACTIF

F00740 - AG CONSTRUCTION

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF

	Valeurs au 31/12/24		Valeurs au 31/12/23	
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	4 122,60	2 517,85	1 604,75	2 740,28
Autres immobilisations corporelles	74 360,24	11 966,92	62 393,32	39 091,62
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	78 482,84	14 484,77	63 998,07	41 831,90
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	10 837,00		10 837,00	
En-cours de production (biens et services)	42 000,00		42 000,00	37 000,00
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients	47 186,00		47 186,00	40 305,88
Clients douteux, litigieux				
Clients Factures à établir				
Personnel et comptes rattachés				
Créances fiscales et sociales	2 919,89		2 919,89	3 670,33
Débiteurs divers				
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	15,00		15,00	
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	4 473,87		4 473,87	27 375,80
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	107 431,76		107 431,76	108 352,01
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	185 914,60	14 484,77	171 429,83	150 183,91

BILAN PASSIF

F00740 - AG CONSTRUCTION

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Capital (dont versé : 0)

Primes d'émission, de fusion, d'apport

Écarts de réévaluation

Écart d'équivalence

Réserves

Réserve légale

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)

SITUATION NETTE

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL CAPITAUX PROPRES

AUTRES FONDS PROPRES

Produit des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES

PROVISIONS

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL PROVISIONS

DETTES

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes financières diverses

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Fournisseurs

Fournisseurs, factures non parvenues

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés

Autres dettes

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

TOTAL DETTES

Écarts de conversion passif

TOTAL GÉNÉRAL

Valeurs au 31/12/24	Valeurs au 31/12/23
1 000,00	1 000,00
100,00	100,00
84 923,58	43 655,85
-20 859,31	41 267,73
65 164,27	86 023,58
65 164,27	86 023,58
57 735,35	37 346,55
2 756,87	837,74
37 279,07	18 510,87
8 494,27	7 465,17
106 265,56	64 160,33
171 429,83	150 183,91

AG CONSTRUCTION

EURL au capital de 1 000,00 euros

Siège social : 77 rue Sidonie Gabrielle Colette 30380 SAINT-CHRISTOL-LES-ALES

RCS n°917871519- RCS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Le 31/03/2025

à 11h00

77 rue Sidonie Gabrielle Colette 30380 SAINT-CHRISTOL-LES-ALES

Le soussigné M GUVEN ABDULAH, associé unique, de la société AG CONSTRUCTION, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros,

A préalablement exposé ce qui suit :

M GUVEN ABDULAH, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2024.

A mis à disposition les documents suivants :

- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, approbation de ces conventions.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).

A pris les décisions suivantes :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2024.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions relevant de l'article L223-19 du code de commerce.
- Ratification de la rémunération de la Gérance

Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2024

L'associé unique approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 20 859,31 Euros.

L'associé unique prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'associé unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Décision N° 2 - Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter les pertes de l'exercice d'un montant de 20 859,31 Euros en totalité au compte 'report à nouveau'.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société, au cours du ou des précédents exercices.

Décision N° 3 - Approbation des conventions relevant de l'article L223-19 du code de commerce

L'associé unique, après avoir établi le rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, prend acte de l'absence de telles conventions.

Décision N° 4 - Ratification de la rémunération de la Gérance

L'associé unique approuve la rémunération brute de la Gérance de 11 702,95 Euros, versée au titre de l'exercice.

- Soit pour l'associé unique, une rémunération brute de 11 702,95 Euros.

La société a pris à sa charge, les cotisations sociales, obligatoires et facultatives de l'associé unique, liées à la fonction de la Gérance.

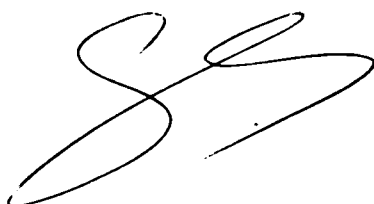
La société a pris en charge la CSG déductible et la CSG non déductible, liées à la fonction de la Gérance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Fait à SAINT-CHRISTOL-LES-ALES,
Le 31/03/2025.

Signature de l'associé unique, M GUVEN ABDULAH :

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.